



Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le
ID : 056-215601626-20231213-DB20231228-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Mercredi 13 décembre 2023

SUBVENTIONS DE PROJET AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2024

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Martine LIEDOT, Pascal GUERIF, Isabelle GUSMINI, Ludovic ILLIEN, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Cédric ORVOËN à Patricia QUERO-RUEN, Antoine GOYER à Armelle GEGOUSSE, Laëtitia LAFFONT à Pascaline ALNO, Marianne POULAIN à Ronan LOAS.

Absents : Christian PERRIEN, Jean-Luc SCIEUX, Anne-Valérie RODRIGUES, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Nicole MONNIN.

Secrétaire de séance : Hélène BOLEIS.

Présents : 20
Pouvoirs : 04
Absents : 09

n°28

SUBVENTIONS DE PROJET AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2024

Rapporteur : Ronan LOAS

Le dynamisme du tissu associatif local est un moteur essentiel du vivre ensemble à Ploemeur qui participe à l'attractivité de la commune et à l'animation du territoire.

En complément des subventions de fonctionnement et pour accompagner les associations dans leur entreprise, une aide aux projets récurrents ou exceptionnels liés à une manifestation, un déplacement, une exposition, des achats de matériel spécifique ou autre projet peut être accordée. Ces attributions sont assorties d'engagements définies par la réglementation en vigueur et par la signature d'une lettre d'engagement qui garantit la bonne utilisation des deniers publics.

Le volume global des subventions est conservé pour l'année 2024 et les sommes allouées telles qu'indiquées suivant les tableaux ci-dessous en annexe seront inscrites au budget de la Ville au titre de l'exercice 2024.

Pour les demandes d'aide correspondant à un projet exceptionnel qui seront déposées en cours d'année 2024, le Conseil municipal sera amené à délibérer au second semestre.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission « Sport, jeunesse, culture, citoyenneté, éducation, enfance, culture bretonne, vie associative et citoyenneté » du 28 novembre 2023 ;

Vu l'avis de la Commission « Finances, ressources humaines, agglomération » du 30 novembre 2023 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** les subventions de projet aux associations sportives et non sportives pour l'année 2024 telles que mentionnées en annexes A et B

Christian PERRIEN, Jean-Luc SCIEUX, Anne-Valérie RODRIGUES, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, sortis de la salle, ne prennent pas part au vote, en raison de leurs représentations associatives.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme



Ronan LOAS,
Maire